



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Négociation nationale 2020

Nous, les profs, c'est à notre tour!

« Des écoles ont été laissées à l'abandon, des enfants avec des difficultés d'apprentissage ont été laissés à eux-mêmes, et le Québec a pris un sérieux retard en matière de réussite scolaire. »

« Pour la première fois depuis les années soixante, l'éducation va être la première priorité du gouvernement. C'est par l'éducation que le Québec a fait son rattrapage dans les années soixante. C'est par l'éducation qu'on va relever d'abord les défis qui nous attendent dans les prochaines années. »

- François Legault, 28 novembre 2018

Québec, le 29 octobre 2019 – Un salaire à la hauteur de l'apport des enseignantes et enseignants au développement du Québec et de ses régions ainsi que des conditions de travail et d'exercice qui permettront de prendre soin de l'école publique, mais aussi du personnel enseignant : voilà les demandes de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) en vue du renouvellement de la convention collective de ses membres, qui arrivera à échéance le 31 mars 2020. Cette négociation se déroule alors que les effets de la pénurie de personnel, de la désertion professionnelle, des départs précipités à la retraite ainsi que de la détresse psychologique se font sentir au sein de la profession enseignante et de l'école publique. C'est à bord d'un autobus affichant fièrement le slogan « Nous, les profs, c'est à notre tour! » que la FAE, qui représente plus de 45 000 enseignantes et enseignants de tous les secteurs ainsi qu'un millier de personnes retraitées de l'enseignement, partira en tournée deux mois durant. La FAE profitera de cette tournée pour remercier les Québécoises et Québécois de leur soutien et, par le fait même, leur présenter et leur expliquer ses demandes.

« Chaque Québécoise ou Québécois rêve d'un avenir meilleur. Pour les enseignantes et enseignants que nous représentons, cela doit se traduire par une reconnaissance réelle de leur expertise et par la revalorisation de leur profession, une profession malheureusement en souffrance. Pour les élèves, jeunes et adultes, particulièrement les plus vulnérables, mais aussi pour leurs parents, cela doit se traduire par des conditions d'apprentissage qui leur permettront de donner le meilleur d'eux-mêmes et de devenir eux aussi des citoyens libres, qui contribueront au développement du Québec. Les revendications que nous portons visent aussi à doter l'école publique des ressources dont elle a besoin pour faire vivre l'égalité des chances et redevenir le berceau de tous les possibles. Aujourd'hui, le gouvernement de François Legault a l'opportunité de soutenir les écoles publiques et les élèves qui les fréquentent ainsi que de reconnaître concrètement la profession enseignante, dont 73 % de ses membres sont des femmes », a déclaré Sylvain Mallette, président de la FAE.

1. Des conditions économiques à la hauteur de l'apport des profs à la société québécoise

En 2018, Statistique Canada publiait un tableau comparatif des salaires des enseignantes et enseignants au Canada. Les profs québécois sont bons derniers et ils sont les seuls à devoir attendre quinze ans pour atteindre le maximum de l'échelle.

Actuellement, l'échelle salariale des enseignantes et enseignants du Québec s'établit ainsi :

	Salaire annuel actuel
1	42 431 \$
2	44 235 \$
3	46 115 \$
4	48 074 \$
5	50 118 \$
6	52 248 \$
7	54 468 \$
8	56 783 \$
9	59 196 \$
10	61 712 \$
11	64 335 \$
12	67 069 \$
13	69 920 \$
14	72 891 \$
15	75 989 \$
16	79 218 \$
17	82 585 \$

Sachant que l'échelle salariale actuelle commence à l'échelon 1 avec un salaire de 42 431 \$ et se termine à l'échelon 17 avec un salaire de 82 585 \$, voici ce que propose la FAE :

- D'abord, les six premiers échelons de l'échelle salariale disparaissent afin de favoriser l'attraction dans la profession et de permettre aux profs d'atteindre le sommet de l'échelle plus rapidement;
- Puis, du premier au dernier échelon de la nouvelle échelle¹, le salaire versé aux profs permettrait d'atteindre la moyenne canadienne afin de valoriser tous les profs et de reconnaître leur apport au développement du Québec, du début à la fin de leur carrière.

Ainsi, la nouvelle échelle salariale des enseignantes et enseignants du Québec, applicable au 1^{er} avril 2020, serait la suivante :

	Nouveau salaire annuel
1	56 415 \$
2	59 236 \$
3	62 197 \$
4	65 307 \$
5	68 573 \$
6	72 001 \$
7	75 601 \$
8	79 382 \$
9	83 351 \$
10	87 518 \$
11	91 894 \$

¹Les taux pour la suppléance, les taux à la leçon et les taux horaires seraient déterminés en fonction de la nouvelle échelle salariale.

Depuis trop longtemps, les enseignantes et enseignants voient leur pouvoir d'achat s'étioler. Pourtant, alors que le personnel enseignant contribue à la vitalité économique du Québec, ils ne profitent pas de l'enrichissement collectif qui permet au gouvernement québécois d'engranger des surplus importants. La FAE demande donc que pour la durée du nouveau contrat de travail, les échelons de la nouvelle échelle salariale soient majorés d'au moins 3 % annuellement, dès le 1^{er} avril 2020.

2. Une autonomie professionnelle respectée et une expertise reconnue

La dévalorisation dont est victime la profession enseignante est intimement liée à celle qui accable l'école publique. En maintenant le financement public des écoles privées, le gouvernement québécois dévalorise le travail des enseignantes et enseignants du réseau public. Le taux élevé de désertion professionnelle ainsi que la pénurie de personnel témoignent du climat qui prévaut au sein de la profession. De plus, avec la nouvelle gestion axée sur les résultats, des directions d'établissement s'immiscent dans la pratique enseignante. C'est pourquoi la FAE revendique la reconnaissance de l'expertise du personnel enseignant et le respect de leur autonomie professionnelle en leur octroyant, notamment, une pleine et entière liberté de choisir les modalités d'intervention, les approches et les méthodes pédagogiques ainsi que le matériel didactique et les instruments d'évaluation.

De plus, sachant que les projets pilotes sur la tâche et la semaine régulière de travail, mis en place dans le cadre de la négociation qui s'est tenue en 2015-2016, ont été bénéfiques pour les profs et l'organisation scolaire, la FAE demande que le choix du lieu de réalisation du travail de nature personnelle (TNP) relève du prof, mais demande aussi une certaine flexibilité quant à la réalisation de certains éléments de la tâche complémentaire, comme la planification et la correction.

3. Une amélioration des conditions de travail des profs travaillant dans les milieux pluriethniques et dans les milieux défavorisés

En 2017, 62,7 % des élèves inscrits à l'école publique sur l'île de Montréal étaient issus de l'immigration. De plus, 84 % des élèves québécois du primaire, qui vivent dans les pires conditions de défavorisation, habitent Montréal. Outre la région métropolitaine, celle de l'Outaouais n'est pas non plus épargnée par la hausse du nombre d'écoles situées en milieux défavorisés.

Or, à la suite de consultations, la FAE constate que l'organisation des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) est disparate. De plus, elle constate que les élèves regroupés en classes d'accueil et en classes de francisation ont des parcours migratoires et scolaires diversifiés, ce qui entraîne une grande hétérogénéité dans les classes. Avec les entrées qui se font en continu, la pression exercée sur les profs travaillant dans ces milieux est forte et la tâche devient lourde. La FAE exige donc qu'un comité national et des comités locaux soient créés afin d'assurer des services de qualité aux élèves allophones de tous les secteurs. La FAE veut aussi baliser l'intégration en classe ordinaire des élèves bénéficiant de ces services et améliorer les services et les modèles de soutien offerts aux profs travaillant dans ces milieux.

4. Une amélioration de la composition de la classe et l'assurance de services de qualité pour toutes et tous

Depuis plusieurs années déjà, la composition de la classe ordinaire, à la formation générale des jeunes (FGJ), contribue à l'alourdissement de la tâche du personnel enseignant. Dans les faits, la classe ordinaire l'est de moins en moins. Des classes spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) sont fermées au profit de leur intégration en classes ordinaires alors que les services et les ressources ne sont pas au rendez-vous. De plus, la classe ordinaire compte de plus en plus d'élèves à risque. La gestion des plans d'intervention (PI) pèse lourd sur les épaules des profs.

À l'éducation des adultes (ÉDA) et dans certaines spécialités ou sous-spécialités de la formation professionnelle (FP), l'absence de règles de formation de groupes ne favorise pas un enseignement

optimal auprès des élèves qui fréquentent ces secteurs. Il faut aussi rappeler que le manque de ressources et l'insuffisance des services à l'ÉDA et la FP affectent les conditions d'apprentissage des élèves à besoins particuliers tout en contribuant de manière significative à l'alourdissement de la tâche des profs.

La FAE revendique donc, entre autres, la mise en place d'une pondération *a priori* pour tous les élèves à risque, pour tous les élèves HDAA ainsi que pour tous les élèves à besoins particuliers de l'ÉDA et de la FP. Elle exige aussi l'établissement et le respect des règles de formation des groupes.

5. Un allègement du fardeau de la tâche

Au cours des cinq dernières années, les invalidités de courte durée ont augmenté de 13 %. La moitié de ces invalidités relèvent de la santé psychologique. Les voyants sur le tableau de bord sont clairs : la profession enseignante est en souffrance comme jamais. Au fil des ans, la tâche s'est alourdie et s'est complexifiée, notamment par l'accumulation de diverses tâches hétéroclites qui n'ont rien à voir avec la pédagogie. Toutes ces fonctions détournent les profs de leurs activités professionnelles premières, à savoir la planification, l'enseignement, la correction et l'évaluation. Ainsi, la FAE revendique, entre autres, une révision de la tâche afin de la recentrer sur l'enseignement ainsi qu'un réaménagement important des éléments de la tâche.

6. Une diminution de la précarité

En ces temps de pénurie d'enseignantes et d'enseignants, il demeure inconcevable que plusieurs profs subissent les effets néfastes de la précarité. En effet, près de 25 % de nos profs sont maintenus dans la précarité à la formation générale des jeunes (FGJ). Quant à eux, les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle sont deux secteurs d'enseignement particulièrement touchés par ce phénomène alors que près de 70 % des profs y sont précaires. La FAE demande donc une amélioration des mécanismes d'octroi de contrats à temps partiel et de contrats à temps plein.

7. Une insertion professionnelle réussie

Pour l'enseignante ou enseignant en début de carrière, qui effectue le même travail qu'un prof expérimenté, la montagne peut sembler difficile à gravir. Ainsi, la FAE revendique qu'il y ait un allègement de la tâche éducative des profs en début de carrière, mais aussi des mentors qui les accompagneront ainsi qu'une reconnaissance, dans la tâche enseignante, pour la participation à ce programme.

8. Le respect du contrat de travail et des droits des profs

Les établissements scolaires devraient être des milieux de vie sains et sécuritaires pour toutes les personnes qui les fréquentent afin d'offrir des conditions optimales de travail, d'enseignement et d'apprentissage. Pour la FAE, il apparaît essentiel que les dispositions de la convention collective permettent une meilleure protection des profs, notamment par rapport à leur santé, à leur liberté d'expression et aux démarches nécessaires devant être entreprises auprès de leur syndicat local afin que les solutions véritables, rapides et efficaces leur soient données lorsqu'ils sont appelés à vivre des difficultés dans leur quotidien. Ainsi, la FAE revendique différentes mesures pour assurer les droits du personnel enseignant et le respect du contrat de travail.

Montez à bord avec les profs!

La profession enseignante est malmenée. Elle souffre d'un manque de reconnaissance et trop souvent, elle se caractérise par de mauvaises conditions de travail. Heureusement, en s'appuyant sur l'expertise de ses membres, la FAE propose de nombreuses solutions. Afin de permettre aux Québécoises et Québécois de mieux comprendre comment ces solutions pourraient améliorer l'école publique, à laquelle sont intimement liées la profession enseignante et les conditions d'apprentissage des élèves, jeunes et adultes, la FAE sillonnera le Québec au cours des deux prochains mois.

« Il s'agit d'une opération syndicale jamais vue au Québec. Nous souhaitons que les citoyennes et citoyens, parmi lesquels se retrouvent les parents du Québec, mais aussi les députés ainsi que les journalistes, puissent venir discuter avec nous des solutions que nous proposons. Au cours des deux prochains mois et dans chacune des dix-sept régions administratives du Québec, la FAE vous invitera donc à monter à bord de son autobus qui deviendra, le temps de cette tournée, une *salle des profs mobile* », a conclu M. Mallette.

Profil de l'organisation

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 45 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi qu'un millier de membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au service des communications, au 514 603-2290 ou à mj.nantel@lafae.qc.ca